

Fiche 2.2

Préparation des chantiers en régie

1. Contexte

L'objectif général de la politique sécurité de la DIR Est est de réduire par deux le nombre des accidents de services. L'un des objectifs opérationnels pour y parvenir est d'améliorer le professionnalisme dans la préparation et la réalisation des chantiers en régie.

La phase de préparation est rendue obligatoire et cette préparation doit être formalisée et tracée.

Cette préparation consiste à repérer et à préparer les diverses phases d'un chantier pour prévoir les moyens adaptés à leur réalisation (personnels, matériels, matériaux). Cette étape est essentielle pour la prise en compte en amont des contraintes et obstacles spécifiques de chaque chantier et surtout pour prévenir les accidents.

La préparation doit comporter une analyse des risques et conduire à retenir les moyens appropriés ainsi qu'une organisation du travail adaptée

Pour aider l'ensemble des CEI dans cette démarche une fiche a été élaborée.

2. Méthode d'élaboration

Le document est le résultat de plusieurs mois de réflexion.

Un premier groupe de travail piloté par un chef de CEI et associant le réseau des chefs de CEI a permis de mettre au point une première grille de questionnement pour préparer un chantier en régie dès 2009.

Ce document a été mis en test dans quelques CEI.

Fin 2011 un atelier du forum des cadres de la DIR a été consacré au thème de la préparation des chantiers en régie. Tous les niveaux hiérarchiques de la Dir (y compris chefs d'équipes) ont été associés. Lors de cet atelier la doctrine relative à la coordination et aux plans de prévention a été intégrée à la phase de préparation .

A l'issue de cette phase un chef de district a été chargé de piloter en 2012 un groupe de travail réduit (chargé de mission sécurité, 2 chefs de districts , 2 chefs de CEI) pour finaliser la méthode de préparation et les outils associés. Fin 2012, le projet a été présenté aux chefs des divisions d'exploitation pour qu'ils interrogent leurs collaborateurs. Début 2013, le projet ainsi amendé a été présenté en CODEX et a été validé.

3. Méthode de diffusion et d'appropriation

Par note du 22 mai 2013, la direction de la DIR Est a rappelé l'obligation de préparation des chantiers. Il a été demandé à chaque chef de CEI de définir de manière précise la démarche à engager pour mettre en place la préparation des chantiers, afin de formaliser cette étape et en assurer la traçabilité.

La fiche de préparation a été diffusée.

Fin mai – début juin, dans tous les districts, les quarts d'heure sécurité ont été consacrés à la présentation de ce document.

Une action de formation destinée à l'ensemble des chefs de CEI et des chefs d'équipes à caractère obligatoire est prévue pour l'automne 2013 (achèvement prévu pour octobre 2013).

4. Méthode d'évaluation

Fin octobre 2013, à l'issue des formations un bilan du déploiement sera réalisé avec les chefs de CEI.

5. Production réalisée

- Note du directeur du 22 mai 2013
- Fiche de préparation de chantier, informatisée permettant d'établir un lien automatique avec le DUERP, avec le manuel du chef de chantier et les schémas de balisage « type », et enfin avec l'outil de gestion des autorisations et habilitations.
- schémas, cahiers, consignes,